Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20220309-2022-022-DE
Date de télétransmission : 15/03/2022
Date de réception préfecture : 15/03/2022

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 9 MARS 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-022 / 4-1-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 3 mars 2022, se sont réunis à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.
Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C.BADREDDINE, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : H. BARADEL, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, C. MOLLIER-SABET.

Le secrétaire de séance désigné est B. SARRAT.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS SUPPRESSION DE POSTES : Modification de l'état du personnel - Créations, suppressions et transformations de postes

---

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal d'approuver, après avis du Comité technique, les modifications de l'état du personnel.

La présente délibération a pour objet de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité, suite à des modifications en-cours de l'organigramme notamment dans le cadre des recrutements.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration générale, Commerces et Sécurité en date du 28 février 2022,

Commune de Voiron - Mairie - 12, rue Mainssieux - CS 30268 - 38516 VOIRON Cedex
Tél. : 04 76 67 27 37 - Site Internet : www.voiron.fr

Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20220309-2022-022-DE
Date de télétransmission : 15/03/2022
Date de réception préfecture : 15/03/2022

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de procéder aux opérations suivantes :

Ajustement du tableau des effectifs aux besoins de la collectivité			
	SUPPRESSION	**MOTIF**	**CREATION**
1	1 Adjoint technique territorial Temps complet Conservatoire	Changement de grade suite à une mobilité interne	1 Adjoint administratif principal 1ère classe Temps complet Conservatoire
2	1 Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe Temps complet Conservatoire	Changement de grade suite à un recrutement	1 Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe Temps complet Conservatoire
3	1 Animateur Temps complet Service Enfance Jeunesse Politique	Changement de grade suite à une mobilité interne	1 Adjoint territorial d'animation Temps complet Service Enfance Jeunesse Politique

DECISION : La proposition est **ADOPTEE à l'UNANIMITE (35 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT